



COMMUNIQUÉ
Paris, le 24/04/2018

« 40 MILLIONS D’AUTOMOBILISTES » DECODE LE CONTROLE TECHNIQUE 2018

Dans moins d’un mois, le nouveau contrôle technique entrera en vigueur en France. Réputé plus rigoureux et plus coûteux, il est à l’origine de nombreuses craintes chez les automobilistes. Pour répondre à leurs questions, l’association « 40 millions d’automobilistes » s’est rendue dans un centre de contrôle technique et a interrogé Sébastien DANVEL, président des contrôles techniques Auto Sécurité, et Laurent PALMIER, président des contrôles techniques Sécuritest. La vidéo « Réforme du contrôle technique : les changements au 20 mai 2018 » qui regroupe ces entretiens est disponible à partir d’aujourd’hui, mardi 24 avril 2018, sur la chaîne YouTube de l’association.

Pour voir la vidéo « Réforme du contrôle technique : les changements au 20 mai 2018 », [suivez ce lien](#).

Pourquoi le contrôle technique se durcit-il ? Qu’est-ce que cela changera pour l’automobiliste ? Qu’est-ce que cette nouvelle défaillance dite « critique », qui empêchera le véhicule de circuler avant réparation ? Comment l’automobiliste peut-il se préparer au futur contrôle technique ? Autant de questions que se posent légitimement les automobilistes et que l’association « 40 millions d’automobilistes » a soumises aux professionnels du contrôle technique automobile.

« Le contrôle technique version 2018 est l’application d’une directive européenne qui a pour but de réduire le nombre de tués sur les routes. Elle est transposée aujourd’hui en France, mais elle a été votée il y a 4 ans ; elle entrera en vigueur le 20 mai 2018 » explique Sébastien DANVEL, président d’Auto Sécurité.

Ce nouveau contrôle technique sera basé sur un référentiel plus précis, qui passera en revue 133 points de contrôle – contre 124 auparavant – et détaillera 610 défauts potentiels, dont 467 entraînant une contre-visite (contre 178 sur 411 jusqu’alors).

« À partir du 20 mai 2018, on verra apparaître une nouvelle défaillance, dite « critique » qui limitera le droit de l’automobiliste à rouler le jour-même, pour amener son véhicule en réparation. Mais il faut rassurer l’usager de la route : la défaillance critique ne touchera que 2 à 3% du parc roulant » révèle Laurent PALMIER, président de Sécuritest.

Les défaillances critiques seront au nombre de 129 et concerneront exclusivement des défauts avec un aspect particulièrement dangereux pour l’usager (siège conducteur mal fixé, pneumatiques très usés, plaquettes et disques de freins usés, ouverture inopinée des portes...).

De plus, une bonne partie d’entre elles sont visibles par l’automobiliste, qui pourra donc remédier au problème avant le rendez-vous du contrôle technique et ne risquera pas alors d’immobilisation du véhicule.

« Il est aussi possible de réaliser un contrôle technique volontaire, partiel ou total, qui permet à l’usager de connaître l’état de son véhicule préalablement au contrôle technique périodique obligatoire, sans se voir retirer la vignette l’autorisant à circuler en cas de défaut majeur ou critique » conclut Laurent PALMIER.

Pour voir la vidéo « Réforme du contrôle technique : les changements au 20 mai 2018 », [suivez ce lien](#).

Retrouvez tous nos communiqués en exclusivité sur www.fil-conducteurs.com, avant leur diffusion. Inscrivez-vous dès maintenant, et venez échanger avec nous sur l’actualité ! [Cliquez ici](#)



www.fil-conducteurs.com



@40MA – 40 millions d’automobilistes
@PChasseray – délégué général



www.40millionsdautomobilistes.com